

Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement du 19 MARS

Rappel de mémoire

Publiée au « Journal Officiel de la République Française », la LOI du 6 décembre 2012 est ainsi rédigée :

LOI n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Article 1

La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Article 2

Cette journée, ni fériée ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État

Fait à Paris, le 6 décembre 2012.

19 mars 1962 !

Ce jour-là, le cessez-le feu, prévu par les accords d'Evian signés la veille, prenait effet. Il mettait fin à huit années de guerre. C'était il y a cinquante-neuf ans.

(extrait du discours 2020 de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées)

« Depuis, le souvenir de la Guerre d'Algérie est toujours vivace. Plusieurs millions de femmes et d'hommes, des deux côtés de la Méditerranée, ont vu leur vie bouleversée.

Des milliers de familles ont été endeuillées.

Celle des appelés du contingent, des militaires de carrière, des membres des forces supplétives ou assimilés, celles des forces de l'ordre. Plus de 25 000 sont morts pour la France et plus de 70 000 ont été blessés.

Pour des milliers de soldats français, le 19 mars est avant tout la fin des combats. Un jour qui, pour beaucoup, signifiait le retour attendu dans leur famille. Mais, ils sont nombreux à avoir ramené jusque chez eux les douleurs et les traumatismes de la guerre.

Le 19 mars annonce l'indépendance de l'Algérie et est apparu comme une promesse de paix. Mais, nous le savons, comme trop souvent la sortie de guerre eut son lot de tragédies et de drames.

Nous pensons aux Français d'Algérie. Des familles entières ont quitté leur terre natale, une terre tant aimée, pour recommencer leur vie.

Nous honorons les membres des formations supplétives et assimilés qui ont loyalement servi la France. Beaucoup ont été victimes d'exactions, beaucoup d'autres ont été contraints de fuir l'Algérie. Déracinés, ils sont arrivés dans un pays qui n'a pas su les accueillir.

De nombreux civils de toutes origines et de toutes confessions ont souffert et ont été les victimes de violences. La France ne les oublie pas tout comme elle n'oublie pas le drame des disparus, dont la trace s'est perdue dans la guerre.

La mémoire de la guerre d'Algérie est diverse, plurielle et fragmentée. Elle est encore douloureuse pour beaucoup d'anciens combattants, de rapatriés et de familles. Ce drame – cette déchirure – est désormais une page de notre histoire. C'est pourquoi, il faut l'enseigner et la raconter. C'est pourquoi, il faut transmettre les mémoires et recueillir les témoignages des acteurs encore parmi nous. Le monde combattant et le ministère des Armées participent à cette tâche essentielle.

La Nation rassemblée poursuit la construction d'une mémoire apaisée et tolérante tout en développant des liens d'amitié entre les deux rives de la Méditerranée."

fin de citation

PROTOCOLE du VENDREDI 19 MARS 2021 à 11H00 au Monument aux Morts

Durant la période de crise sanitaire covid 19 et des mesures particulières la cérémonie se déroule sans public en présence des membres du Conseil Municipal au Monument aux Morts pour la FRANCE (en application du décret du 29/10/2020 modifié le 02/11/2020 et des arrêtés préfectoraux sur l'obligation de port du masque)

Le port du masque dans les communes de moins de 1000 habitants est rendu obligatoire par arrêté spécifique sur proposition du maire.

Les gestes barrières sont appliquées (masque,distanciation)

Extrait du message de la FNACA (Fédération Nationale Anciens Combattants d'Algérie)
« *Unis dans l'épreuve, meurtris par une guerre qui a détruit leurs corps et troublé les esprits, les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie honorent la mémoire de leurs 30.000 frères d'armes « Morts pour la FRANCE »* »



Inscrits sur le Monument aux Morts de MAURY

**FILLION Jean
PINEDE Albert
ROUCACHE Georges**

« Morts pour la FRANCE »
durant la guerre d'Algérie 1954/1962

DEROULEMENT

* Deux Élus sont désignés pour porter les Drapeaux

- Les Portes-drapeaux sont placés de part et d'autre du Monument aux Morts
- Avant la mise en place et ensuite à la fin de la cérémonie les Portes-drapeaux déroulent et enroulent les drapeaux en étant éloignés du Monument aux Morts.

* En présence du MAIRE qui préside la Cérémonie, seul celui-ci est porteur de l'écharpe tricolore
décret n° 2000-1250 du 18 décembre 2000, publié au Journal officiel du 23 décembre 2000 modifiant l'article D.2122-4 du code général des collectivités territoriales

***DEPÔT DE GERBES**

SONO : ALONSO Christelle (si possible)

***SONNERIE AUX MORTS** durant la « **MINUTE DE SILENCE** » à la demande du MAIRE

***MUSIQUE DE « LA MARSEILLAISE »**

Fin de la Cérémonie à la demande du MAIRE

pour le conseil municipal le correspondant Défense